

214C1675  
FR0000060402-FS0553

12 août 2014

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALBIOMA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 août 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA<sup>1</sup> et détenir, à cette date et au 8 août 2014, pour le compte desdits fonds, 1 480 927 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ALBIOMA dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites ALBIOMA<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Anciennement dénommée Séchilienne-Sidec.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 29 734 599 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. communiqué de la société en date du 30 juillet 2014.